



**AVIS D'AUDITION
LE MARDI 5 FÉVRIER 2019 À 19 H 30**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

AVIS est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal entendra au cours de sa séance régulière du mardi 5 février 2019, à compter de 19 h 30, la demande suivante de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

DEMANDE 1811-DM-360

Immeuble concerné : 200, rue Hector-Lanthier
Lot 6 245 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

Zone : C-3 319

Nature de la dérogation : La demande vise à :

- réduire la distance entre les cases de stationnement et le bâtiment à 1,5 mètre, représentant une dérogation de 1,5 mètre, soit 50 % inférieure à la norme minimale de 3 mètres prescrite à l'article 173 du Règlement RV-1441 sur le zonage;
- réduire la bande de terrain paysagée autour du bâtiment à 0 mètre, représentant une dérogation de 2 mètres, soit 100 % inférieure à la norme de 2 mètres prescrite à l'article 197 du règlement sur le zonage.

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effets :

- d'établir à 1,5 mètre la distance entre les cases de stationnement et le bâtiment pour cette propriété;
- d'établir à 0 mètre la bande de terrain paysagée autour du bâtiment pour cette propriété.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que l'audition par le conseil municipal de la demande ci-dessus, se tiendra dans la salle du conseil municipal au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, Boisbriand, aux date et heure indiquées en titre.

Boisbriand, ce 10 janvier 2019.

La greffière,
Me JOHANE DUCHARME, OMA

2019.10